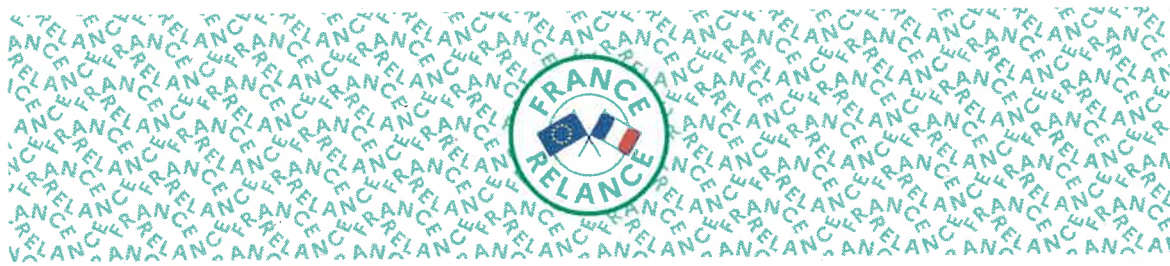


**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
**Pour le territoire de la Communauté de
communes Couserans-Pyrénées**



ENTRE

- **La Communauté de communes Couserans-Pyrénées,**

Représentée par son Président, M. Jean-Noël VIGNEAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 décembre 2021,

Ci-après désigné par « la Communauté de communes »,

- **Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises,**

Représenté par son Président, M. Kamel CHIBLI, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 juin 2021,

Ci-après désigné par « le PNR »,

d'une part,

ET

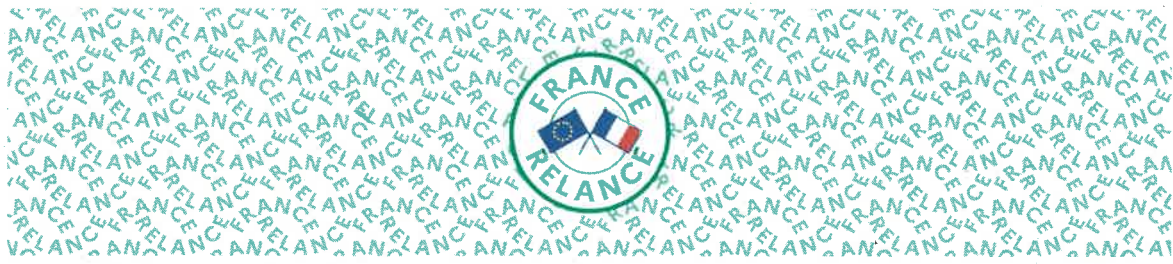
- **L'État,**

Représenté par la Préfète de l'Ariège, Mme Sylvie FEUCHER,

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre L'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Couserans autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des



territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

Située à l'ouest du département de l'Ariège, la ville principale est la sous-préfecture de Saint-Girons. Elle est reliée à Toulouse, la capitale de la région Occitanie par la route départementale 117 qui rejoint l'autoroute A64 au niveau de Saint-Martory. Cette route relie également le territoire à Foix, chef-lieu du département de l'Ariège.

Le Couserans est un territoire de montagne (300m – 2900m d'altitude) de 1 640 km² constitué de 18 vallées qui convergent vers Saint-Girons, ville centre et sous-préfecture, situé à 1h du pôle toulousain. Il correspond en grande partie à la zone d'emploi de Saint-Girons qui suit la vallée du Salat positionnée dans la partie centrale des Pyrénées, à l'ouest du Département de l'Ariège. C'est un bassin de vie d'environ 30 000 habitants, non desservi par une voie ferrée et qui partage 30 km de frontière sans accès direct avec la Catalogne espagnole (Haut Pallars et Val d'Aran).

Ce territoire correspond à la partie occidentale du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, dont il représente approximativement les deux tiers de la surface et de la population totale. L'ensemble des communes du Couserans est intégré dans le périmètre classé en Parc naturel régional, hors la commune de Montagagne (par ailleurs non adhérente au Syndicat mixte du PNR).

La Communauté de communes Couserans-Pyrénées (94 communes) a été créée le 1er janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de huit communautés de communes qui composaient le Pays Couserans (PETR depuis 2015) : la CC de l'agglomération de Saint-Girons, la CC du canton d'Oust, la CC du canton de Massat, la CC du Séronais 117, la CC du Castillonnais, la CC de Bas Couserans, la CC de Val'Couserans et la CC du Volvestre Ariégeois. Elle incorpore également d'autres structures telles que le Syndicat mixte du PETR du Couserans, le SICTOM, le SIVOM de St Lizier, le Syndicat des Eaux...

Présentation du contexte socio-économique global



Le Couserans à l'image de l'Ariège est un territoire marqué par une double logique entre métropolisation sur les secteurs de plaine au nord (desserrement toulousain) et des zones rurales et de montagne marquées par de faibles densités de population et une surreprésentation des petites communes isolées. Le territoire s'organise autour de logiques de vallées, se traduisant par une polarisation autour de petits bourgs d'équilibre. Par ailleurs, les effets des saisons sont à prendre en compte dans les conditions d'accès aux services et notamment sur les capacités de mobilité en hiver et la hausse des demandes en services liée à la fréquentation touristique.

Les caractéristiques socio-économiques de la communauté de communes Couserans-Pyrénées sont les suivantes :

Une position géographique peu favorable

- Un territoire adossé aux Pyrénées, à une heure de la capitale régionale
- Un territoire qui présente une certaine cohésion
- De nombreuses communes éloignées des pôles

Une attractivité à conforter

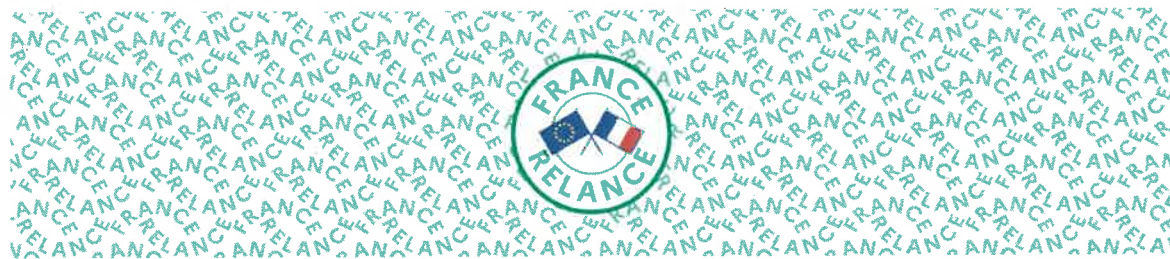
- Une relative stagnation de la population, et une population vieillissante
- Le nombre d'emplois est stable, mais le chômage augmente
- Une forte capacité d'accueil touristique liée aux résidences secondaires
- Un parc de logements souvent occupé par des personnes vivant seules
- Une partie de la population est éloignée des équipements
- Pas de pôle d'équipements supérieurs
- Des populations isolées, éloignées des équipements

Des revenus plus faibles qu'ailleurs

- Des revenus en dessous des référentiels
- Un chômage déclaré élevé chez les jeunes
- Une partie de la population en situation de précarité

Deux habitants sur trois résident dans une commune rurale

En 2017, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées compte 29 894 habitants soit 19 % de la population de l'Ariège. Seulement 4 communes comptent plus de 1 000 habitants, et parmi celles-ci, seule Saint-Girons en totalise plus de 5 000. Au total 10 communes sur les 94 concentrent la moitié de la population et 67 % des habitants du Couserans-Pyrénées résident dans une commune considérée comme rurale, contre 50 % à l'échelle du Massif. Avec 18,2 habitants/km² la densité de population est faible (24,5 à l'échelle du Massif).



Plus d'un habitant sur quatre est âgé de 65 ans ou plus

En Couserans, 53 % de la population a un âge compris entre 20 et 64 ans et plus d'un quart a 65 ans ou plus (38 % des habitants de quinze ans ou + sont des retraités). Pour 1/3 des communes, un habitant sur trois est âgé de plus de 65 ans. Si la tendance se poursuit ainsi, 4 habitants sur 10 auront plus de 60 ans en 2040.

Être en mesure d'accueillir les nouveaux habitants tout en maintenant la population résidente est un des enjeux du territoire.

En 2017, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées compte 10 244 emplois pour 12 588 actifs vivant sur le territoire. Une grande majorité de la population vit et travaille en Couserans-Pyrénées.

Au sens du recensement de la population, le chômage concerne 15 % des actifs âgés de 15 à 64 ans. Ce taux est supérieur au Massif (+ 1,5 points) et à la région Occitanie (+ 0,2 points). Les jeunes et dans une moindre mesure les femmes sont les plus touchés par le chômage.

Viellissement de la population, faible densité, taux de chômage élevé, faibles revenus, font que ce territoire comporte des fragilités sociales.

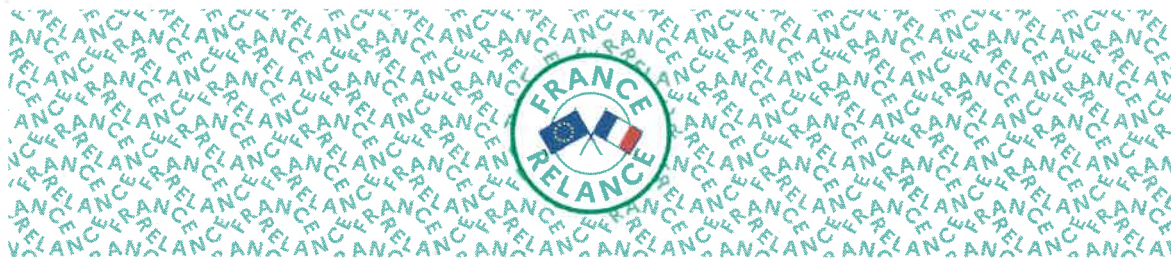
En 2017, en Couserans-Pyrénées, l'agriculture occupe toujours, en comparaison à d'autres territoires, une place importante dans la totalité des emplois (8,3 % des emplois contre 32 % en 1975) tandis que l'industrie représente 10 % des emplois (dont l'industrie agroalimentaire qui représente 40% du chiffre d'affaires de l'Ariège et 1/3 des emplois TPI / PMI soit 400 salariés). La construction représente 8 % des emplois en 2017 soit proportionnellement légèrement plus que dans la région Occitanie.

Trois emplois sur quatre relèvent désormais du secteur tertiaire, qui regroupe l'administration, les commerces, les services, les transports, l'ensemble des activités liées à l'éducation, à la santé et au social, ou encore les activités financières ou immobilières. Comme ailleurs, c'est le secteur le plus important, il est cependant moins développé que dans la région Occitanie.

Globalement, l'économie du Couserans est marquée par la présence du secteur de la santé et de l'action sociale (23 % de l'ensemble des emplois) et le secteur tertiaire domine globalement avec 7 emplois sur 10. En effet, depuis le début des années 2000, c'est surtout le tertiaire non marchand (éducation, santé, action sociale et administration) qui progresse fortement (+ 16 % entre fin 1998 et fin 2010). L'emploi dans le secteur tertiaire marchand augmente aussi mais à un rythme quatre fois plus faible.

Une économie présentielle portée par ses résidents et ses visiteurs

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes (résidentes ou touristes).



Le territoire dispose de plusieurs atouts en matière de développement. L'attrait touristique et patrimonial de ce pays des Pyrénées centrales à double saisonnalité été/hiver (cité historique de Saint-Lizier - Grand site Occitanie, station de ski de Guzet et thermes d'Aulus les-Bains, réserve du Mont-Valier...) comporte des marges de développement. Sur 100 euros qui entrent sur le territoire du Couserans, 47 euros proviennent de dépenses touristiques (source : Acadie, étude exploratoire pour un contrat de revitalisation économique du Couserans, mars 2009).

Cependant, l'accueil touristique repose essentiellement sur les résidences secondaires (92% des 53 000 lits touristiques du Couserans) et l'hébergement marchand reste peu important.

En 2017 la répartition (en nombre de lits) entre hébergement marchand et non marchand pour le Couserans est la suivante :

- Hébergement marchand : 13% des lits
- Hébergement non marchand : 87% des lits

Le nombre de nuitées touristiques en 2017 pour le Couserans est de 1 062 000 nuitées, soit 26% des nuitées départementales.

Si on ajoute aux touristes les habituellement présents (personnes n'habitant pas sur la zone mais y séjournant : résidents secondaires, étudiants, travailleurs pour semaine), le nombre de nuitées est de 1 939 000, soit 28% des nuitées départementales.

Dix communes sont des pôles de services de proximité

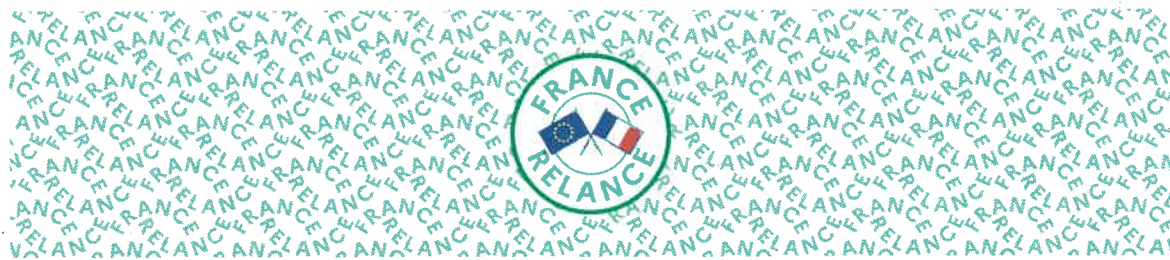
La Communauté de communes Couserans-Pyrénées possède tous les équipements des gammes de proximité et intermédiaire. Sur les 94 communes qui la composent 9 sont des pôles de services de proximité seuls et une, Saint-Girons, est pôle de services intermédiaires et de proximité. 47 % de la population vit dans un pôle qui est au moins "pôle de proximité".

Localisation des pôles de services selon la gamme d'équipement en 2016 :

A partir de 2003, de manière coordonnée par le Pays Couserans et conformément aux objectifs de sa charte de développement, les collectivités membres ont largement investi le champ de la « meilleure prise en compte des besoins et services pour l'accueil de nouveaux actifs ». Dès lors, de nombreux équipements publics ont été financés via les contractualisations successives afin de répondre à cet objectif (Maisons de santé, pôles petite enfance/multiaccueil, zones d'activités...).

1.2. Les dispositifs en cours

Conformément aux engagements issus du protocole signé, les signataires conviennent de poursuivre et d'accroître, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et



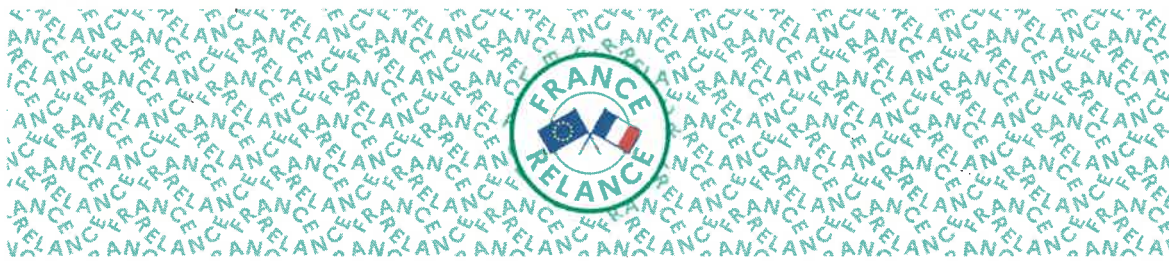
d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Saint Girons,
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Saint-Girons,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- Le contrat territoire lecture avec la DRAC,
- Le contrat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental,
- Le contrat schéma départemental d'enseignement artistique avec le Conseil Départemental,
- Le contrat développement éducation artistique et culturelle avec la DRAC et l'Éducation Nationale,
- Le contrat territorial Occitanie Couserans signé avec le Conseil régional Occitanie et le Conseil départemental de l'Ariège,
- Les contrats Bourgs-centres pour les communes de Saint-Girons, Saint-Lizier, La Bastide de Sérou, Massat avec la Région Occitanie.

Sur la base du projet de territoire du Couserans 2016-2026, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

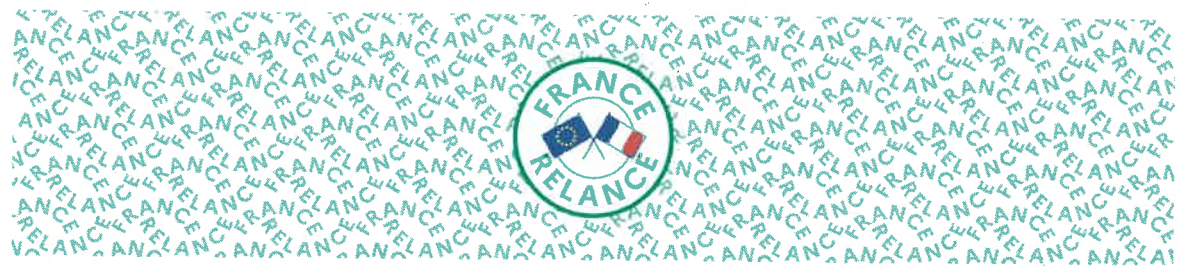
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

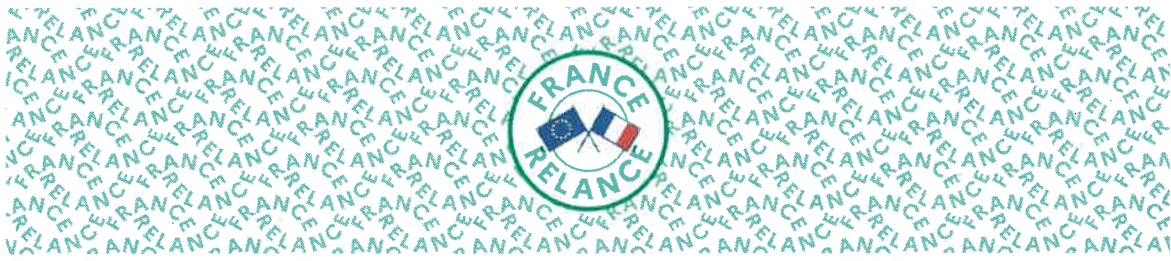


1.3. Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM) au regard des 3 grands piliers du CRTE : cohésion sociale, relance économique, transition écologique

Matrice AFOM : Cohésion sociale

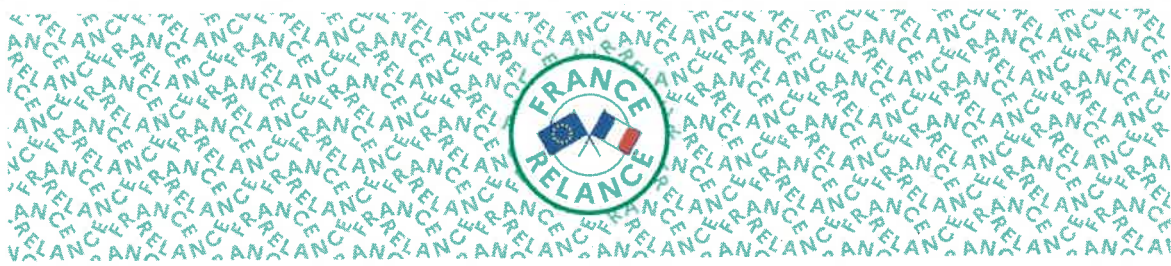
PRINCIPAUX ATOUTS	PRINCIPALES FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire attractif • Un bon niveau global d'offre de services et d'équipements, bien que fortement polarisés • Une offre éducative développée jusqu'au lycée • Une offre de services d'accueil petite enfance développée • Un grand nombre d'EPHAD, un secteur sanitaire et social en transition • Un tissu associatif important et dynamique • Une offre culturelle et sportive importante et en structuration 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement démographique qui s'intensifie, mais selon un phénomène semblable à la tendance nationale • Une forte polarisation de l'offre et des équipements au sein des bourgs de proximité et de Saint-Girons • La dévitalisation des bourgs centres (vacances des commerces et logements, forte précarité, départs de populations notamment jeunes) • Des problèmes d'accessibilité à l'offre de services et aux activités • D'importantes fragilités sociales (fort taux de chômage, précarité, manque d'insertion des jeunes, etc.) • Un fort taux de vacance et un parc de logements inadapté à la demande actuelle (jeunes actifs, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants, travailleurs saisonniers) • Une offre de soin limitée, polarisée et menacée par le vieillissement des praticiens • Une situation sanitaire préoccupante, notamment pour les jeunes • Le manque d'offre de services et d'activités pour les jeunes • Un manque de formations postbac adaptées aux besoins du territoire et de valorisation des filières locales • Des frictions entre habitants et nouveaux arrivants
PRINCIPALES MENACES	PRINCIPALES OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Le risque de déclin démographique et de fermeture de services • Le renforcement des fragilités sociales et de l'isolement des populations éloignées des centres bourgs • L'intensification de la dévitalisation des centres alimentant étalement urbain et départs de populations • L'augmentation de la vacance et l'aggravation de l'état du parc de logements • L'accentuation des départs de populations jeunes • Le manque de documents de planification urbaine, représentant un frein aux projets d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la prise en compte du vieillissement par l'adaptation de l'offre de logements et le développement de l'offre de santé • L'amélioration de la prise en charge des publics précaires et des dispositifs favorisant l'insertion économique et sociale • La structuration d'une politique jeunesse (sanitaire, éducative, culturelle, sportive) • La structuration de l'offre culturelle et sportive • La rénovation des logements et le développement d'une offre de logements nouveaux, adaptés aux besoins (types de logements et d'accession) • Le renforcement de l'accessibilité aux services publics et à l'offre d'équipements, vers un meilleur équilibre territorial • La revitalisation des bourgs centres • Le renforcement de l'offre de mobilité • Le développement de la couverture haut débit • Le renforcement de l'offre de formations et l'adaptation aux besoins du territoire <p><i>Au-delà des politiques en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La recherche d'une meilleure qualité de vie et d'une proximité à la nature de la part des nouveaux arrivants





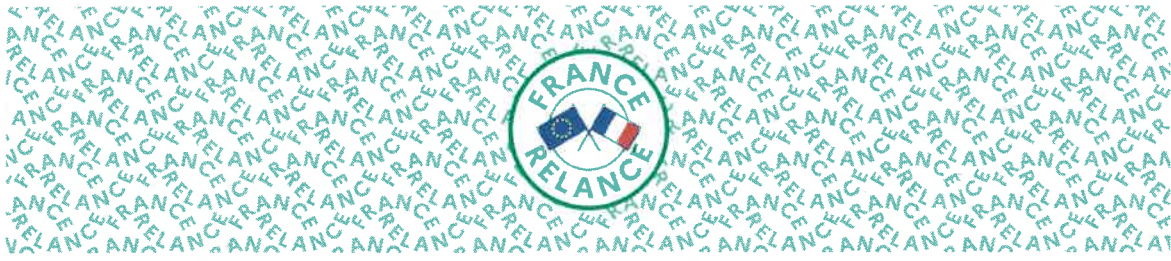
Matrice AFOM : Relance économique

PRINCIPAUX ATOUTS	PRINCIPALES FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le foncier disponible • Un territoire attractif auprès d'une population régionale plutôt jeune, active et diplômée • Une économie à dominante présentielle, diversifiée • Un secteur sanitaire et social dynamique • Une agriculture stable et qualitative, cependant peu valorisée • Des points d'intérêt touristique reconnus et fréquentés • Une offre culturelle structurée, développée, qui se professionnalise et est investie en tant que levier de développement et d'attractivité • Le développement de structures et de dispositifs d'accueil de nouvelles entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de raccordement aux principaux axes routiers ni accès transfrontalier • Un enclavement induisant des questions de logistiques pour les entreprises • Un solde naturel négatif et un vieillissement de la population • Un déficit migratoire des moins de 25 ans • Un tissu économique principalement constitué de très petites entreprises • Un manque de grandes entreprises privées • Un manque de synergie entre entreprises, entre production et transformation • Un manque de formations adaptées aux besoins/manque de valorisation des filières existantes • Une offre d'hébergement marchand déséquilibrée et limitée
PRINCIPALES MENACES	PRINCIPALES OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Le risque de déclin économique en lien avec le vieillissement des chefs d'entreprises et exploitants agricoles • Les contraintes induites par les zones de protection limitant le développement économique • Le manque de documents de planification urbaine • Le non-retour des jeunes diplômés • L'enclavement du territoire par rapport aux principaux flux d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'une économie productive locale fondée sur une meilleure valorisation des ressources du territoire et la création/le renforcement de synergies locales • Le développement de filières d'avenir, porteuses pour le territoire et liées aux transitions environnementale, énergétique, numérique, démographique • Le soutien au renforcement de l'ESS • La structuration et professionnalisation de la filière culturelle et artistique • La structuration de la filière agroalimentaire et de la filière alimentaire locale (PAT) • L'ouverture du territoire et son raccordement aux principaux flux d'échanges (A64, voie transpyrénéenne et projet de développement transfrontalier) • La structuration de l'offre touristique (tourisme 4 saisons, tourisme durable, qualification de l'offre d'activités et hébergements) • Le déploiement du haut-débit permettant le développement de nouvelles dynamiques économiques et sociales • La relance de la démarche de GPEC • L'élaboration de documents d'urbanisme, permettant notamment d'encadrer l'aménagement économique (SCoT) <p><i>Au-delà des politiques en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt grandissant des consommateurs pour l'agriculture biologique et la possibilité pour le territoire de renforcer son positionnement sur ce secteur • Le développement de liens entre activités agricoles et touristiques grâce à l'émergence de nouvelles formes de tourisme (vacances à la ferme, chambres d'hôtes, tourisme vert, consommation de produits locaux) • L'émergence de nouveaux modes de travail avec un retour au vert des actifs • L'attractivité des filières du territoire



Matrice AFOM : Transition écologique

PRINCIPAUX ATOUTS	PRINCIPALES FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités mobilisées pour le raccordement du territoire aux principaux flux d'échange et le développement de l'offre de mobilité • Des espaces naturels et paysages divers, une biodiversité riche et protégée • La présence d'un PNR investi en matière de transition écologique • Des ressources qualitatives et dont la protection se renforce • Une ressource forestière importante et en développement (même si la majorité de sa surface est difficilement exploitable) • Un territoire faiblement artificialisé • Un territoire exemplaire en matière d'autonomie énergétique • Un territoire labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte, engagé pour 2039 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de mobilité limitée et un certain enclavement du territoire • L'absence d'infrastructure liée aux mobilités douces • Une dépendance accrue à la voiture et des migrations pendulaires qui se renforcent • Un territoire fragile, sensible aux effets du changement climatique • Un relief limitant l'exploitation forestière et le développement des productions d'énergies renouvelables • Le manque de synergie entre les filières locales (sylviculture notamment) • Le manque d'outil de planification urbaine globale
PRINCIPALES MENACES	PRINCIPALES OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Un risque de déficit hydrique important • L'intensification des risques liés au changement climatique • L'impact du changement climatique sur le devenir des activités du territoire • Le vieillissement des exploitants agricoles et le manque de repreneurs, impliquant une diminution de la SAU • Un relief difficile limitant l'exploitation forestière et le développement des ENR • L'intensification des migrations pendulaires 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un Plan Global de Déplacement et le renforcement de l'offre de mobilité (douce, partagée, décarbonée) • Le développement du vélo électrique • Le développement du haut débit • La maîtrise de la ressource en eau et la mise en œuvre d'une politique d'économie et de préservation • L'adaptation du territoire et de ses activités au changement climatique • Le développement des filières d'avenir, et notamment des filières liées aux transitions environnementales et énergétiques • Le développement de la production d'ENR afin de répondre aux objectifs TEPOS 2039 • Le développement de projets sur les réseaux de chaleur, la valorisation des déchets verts, bois b • L'élaboration du SCoT et la lutte contre l'artificialisation des sols • Une gestion responsable de la ressource forestière • Le renforcement de synergies entre les filières du territoire (PAT, filière bois, économie circulaire) • La réflexion d'une coopération entre l'agglomération Toulousaine et le Couserans <p><i>Au-delà des politiques en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt croissant des consommateurs pour une consommation responsable, locale, qualitative, propre • La sensibilisation du grand public aux comportements éco-responsables • L'attractivité d'un territoire engagé pour une croissance verte

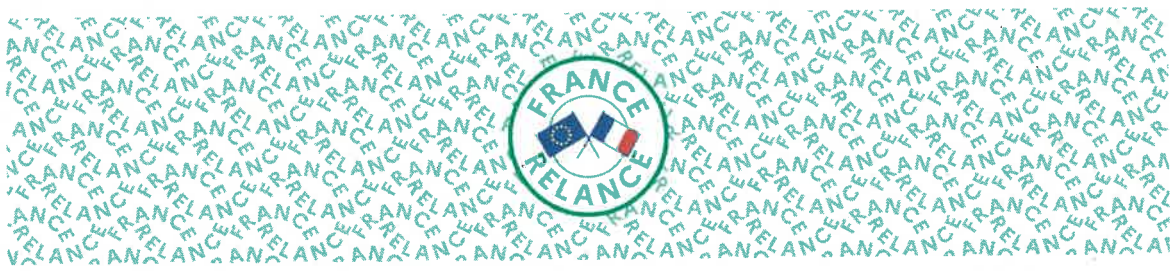


Article 2 – Ambition du territoire du Couserans

Le travail mené fin 2021 avec l'appui de l'ANCT a permis de travailler sur les orientations du contrat de relance et de transition écologique. Elles ont été reformulées à partir du travail sur les 3 piliers du CRTE (cohésion sociale, transition écologique, relance économique), afin de compléter et amender les grandes orientations du projet de territoire de la Communauté de communes. Une intégration d'autres démarches (PNR, Contrat local de santé, COT, Convention Territoriale CAF, etc.) a permis aussi de préciser certaines orientations.

Les 5 grandes orientations sont les suivantes :

- I. **HABITAT ET SOLIDARITÉ** – HABITER ET VIVRE MIEUX A TOUS LES AGES EN COUSERANS
- II. **ÉCONOMIE** – POUR UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT OUVERT, IDENTIFIÉ, ORGANISÉ ET TOURNE VERS LA QUALITÉ
- III. **TOURISME** – LE TOURISME AU CŒUR DU COUSERANS : VERS UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET UNE OFFRE 4 SAISONS RECONNUE
- IV. **CULTURE ET SPORT** – FAIRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
- V. **ENVIRONNEMENT** : UN ENVIRONNEMENT RICHE, DE QUALITÉ, À PRÉSERVER ET PARTAGER



Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire du Couserans 2016/2026 :

I. HABITAT ET SOLIDARITÉ – HABITER ET VIVRE MIEUX A TOUS LES AGES EN COUSERANS

Le Couserans est un territoire rural et montagnard, dont l'organisation est structurée autour de 9 pôles de proximité et 1 pôle de services intermédiaires. Sa faible densité, ses reliefs contraignants, et l'offre de mobilité limitée engendrent des difficultés d'accès aux services, soins et activités, notamment pour les ménages dans le besoin. Par ailleurs, la croissance démographique est exclusivement portée par l'arrivée de nouveaux habitants car notre territoire connaît dans le même temps une dynamique marquée de vieillissement et un départ de jeunes en poursuite d'études où ne parvenant pas à s'installer sur le territoire. Face à cela, l'ambition du territoire est de renforcer l'accès aux services, la prise en charge des fragilités sociales, l'offre de mobilité, et la politique d'habitat afin de favoriser « un mieux vivre à tous les âges » en Couserans.

a. Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux

La faible densité de notre territoire (18hab./km²) favorise la polarisation des services et activités au sein des pôles de proximité et de services intermédiaires. Par ailleurs, les difficultés de mobilités compliquent l'accessibilité des services pour une partie de la population (personnes âgées, ménages sans voiture, jeunes). Faciliter l'accès aux services pour tous et en tous lieux est donc un enjeu prioritaire de notre territoire. Pour y répondre, nous soutenons la redynamisation des pôles d'équilibre ainsi que le maillage des services pour assurer un meilleur rééquilibrage. L'amélioration des outils de planification, comme la relance du SCOT, permettrait d'accompagner ce travail sur les polarités à renforcer : l'opportunité d'aller dans ce sens sera débattue.

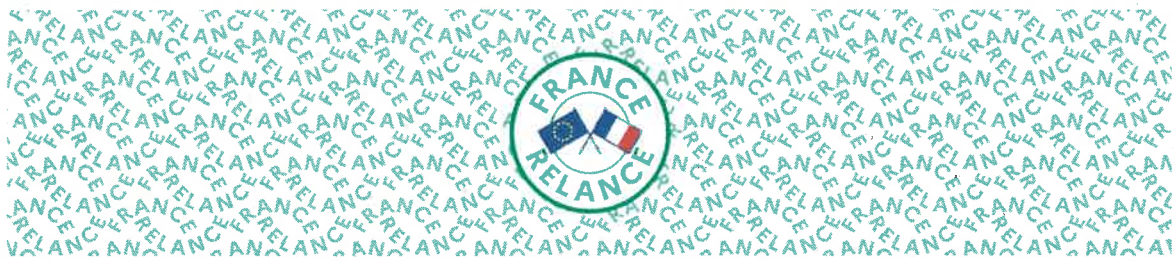
Il s'agit également de répondre aux besoins spécifiques de deux types de population : les jeunes, par la structuration d'une politique jeunesse globale ; et nos aînés, par l'amélioration de la prise en charge du vieillissement, le renforcement de l'offre de soins et le développement d'un accompagnement dédié. Enfin, il faut accompagner le renforcement et la structuration de l'offre globale de santé, en y ajoutant la notion de bien-être.

b. Amélioration de la prise en charge des fragilités sociales

Avec un taux de chômage supérieur à la moyenne départementale et en augmentation (16,3% contre 15,1% pour l'Ariège en 2018, Insee) et une forte précarité notamment parmi les jeunes ménages, le Couserans connaît d'importantes fragilités sociales qu'il est nécessaire de prendre en charge. Il est ainsi important de renforcer à la fois l'accompagnement des populations dans le besoin et soutenir les acteurs et dispositifs favorisant l'insertion sociale et économique.

c. Renforcement de l'offre et de la qualité des solutions de mobilité du territoire

Favoriser un mieux vivre en Couserans et l'accessibilité aux services, équipements et activités implique le renforcement de l'offre et de la qualité des solutions de mobilité proposées sur le territoire. Il faut ainsi soutenir le développement de l'offre de mobilité partagée, douce et décarbonée, permettant de proposer d'autres alternatives aux ménages ne disposant pas de voiture et de limiter par ailleurs l'autosolisme. Il



convient également de mener un travail sur les démobilités, en étudiant notamment les possibilités locales en matière de télétravail et de téléservices.

d. Adaptation et développement du parc de logements

Le parc de logements du Couserans présente une majorité de maisons individuelles anciennes, peu adaptées à la demande actuelle, et affiche un fort taux de vacance notamment au sein des centres bourgs. Cette situation nécessite une double action pour adapter et développer le parc de logements. Il s'agit d'une part de favoriser la rénovation énergétique du parc et d'autre part de soutenir la rénovation, la modernisation et l'adaptation de l'offre aux besoins observés. Cette orientation vise notamment le développement de solutions d'habitat plus adaptées à une population vieillissante et/ou à mobilité réduite, dont il est important de favoriser le maintien à domicile. Le public jeune (étudiants, saisonniers, jeunes actifs) mérite aussi une attention particulière et des solutions adaptées sont à faire émerger.

II. ÉCONOMIE – POUR UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT OUVERT, IDENTIFIÉ, ORGANISÉ ET TOURNE VERS LA QUALITÉ

L'économie du Couserans est majoritairement présentielle (75%) et s'essouffle, notamment en raison du manque d'ouverture du territoire, de son enclavement par rapport aux principaux réseaux d'échanges, et du manque de synergies entre filières locales. Face à cela, nous portons pour ambition de relancer le développement économique local en favorisant l'essor de l'économie productive et les dynamiques d'innovation. Il s'agit d'abord de placer notre territoire au cœur des réseaux d'échanges et flux économiques, de favoriser le développement de synergies et l'accueil d'entreprises, de soutenir la structuration de la filière agroalimentaire et d'investir les filières en devenir.

a. Se positionner dans les réseaux d'échanges et flux économiques

Sans accès direct aux principaux flux d'échanges ni connexion transfrontalière, le Couserans affiche un enclavement certain pouvant représenter un frein pour son développement économique. Il apparaît ainsi nécessaire de favoriser l'ouverture du territoire, à travers une meilleure inscription au sein des principaux flux d'échanges et le développement de dynamiques régionales et transfrontalières. Cette ouverture vers l'extérieur doit également s'accompagner d'une plus grande accessibilité numérique, qu'il s'agisse de certaines zones d'habitats mal couvertes, ou d'espaces d'activités économiques.

b. Rechercher les synergies, organiser l'accueil à l'échelle du Couserans et mieux communiquer le territoire

Pour stimuler le tissu économique, il apparaît prioritaire de poursuivre le développement de dispositifs d'accueil d'entreprises et la détection de projets porteurs. Il s'agit ainsi de favoriser l'accompagnement des entrepreneurs et porteurs de projets, de mettre à disposition des solutions d'immobilier d'entreprise adaptées, et d'intensifier l'expérimentation et l'innovation locale. En parallèle, il convient de renforcer l'organisation et l'animation de la filière « commerces » du Couserans, afin d'en améliorer l'attractivité. L'installation de nouveaux actifs doit également être mieux accompagnée et favorisée, car elle représente une opportunité notable en matière de développement local.



c. Soutenir l'agriculture et les filières alimentaires de qualité

Malgré une perte de 46% des exploitations et de plus de 11% de la SAU entre 1988 et 2010, l'agriculture tient encore une place importante dans l'économie (8% des emplois en 2018, Insee) et la culture locale (par exemple, avec l'agropastoralisme). Bien que qualitatives, les productions agricoles sont encore peu reconnues et on observe un manque de lien entre production et transformation. Dans la volonté de renforcer l'économie productive locale, il apparaît ainsi nécessaire de soutenir la structuration et le développement de la filière agroalimentaire. Favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, en travaillant notamment sur la diversification des productions & les changements de procédés, constitue un enjeu important pour le Couserans. Enfin, le renforcement des synergies entre production, exploitation et consommation, est à soutenir, notamment à travers le développement et la promotion de circuits courts et de proximité.

d. Investir les filières en devenir : mise en réseau, approche emplois et compétences, accompagnement de projets collectifs, promotion des filières

5 grands types de filières en devenir ont pu être identifiées sur le territoire et devront être soutenues :

- en favorisant les mises en réseaux d'acteurs économiques,
- en développant des offres de formations adaptées et en travaillant sur l'évolution des compétences locales,
- en accompagnant des projets collectifs,
- en participant à la promotion économique de ces filières.

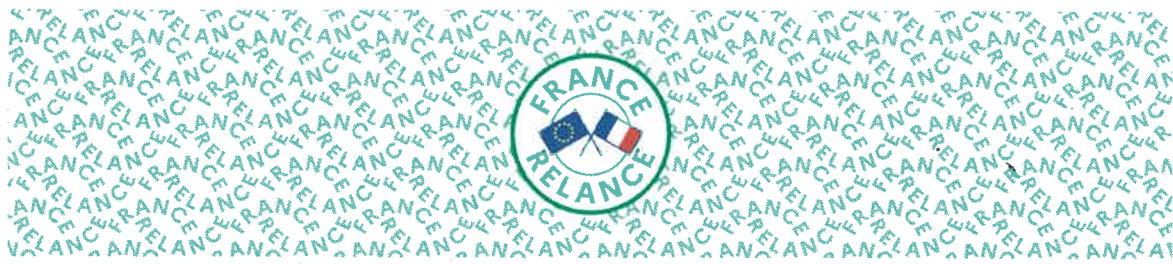
Ces filières, prioritaires pour le territoire sont :

- les filières liées à la transition environnementales (construction durable, agriculture biologique, sylviculture douce, etc.),
- les filières liées aux ressources locales (ENR, bois artisanat d'art et métiers d'art, activités extractives dans le respect d'objectifs de transition écologique),
- les filières liées à la transition numérique (commerces connectés, tiers lieux, espaces de coworking, télétravail, etc.),
- les filières liées aux évolutions démographiques (santé, bien être & silver économie, etc.),
- les filières culturelles et artistiques.

III. TOURISME – LE TOURISME AU CŒUR DU COUSERANS : VERS UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET UNE OFFRE 4 SAISONS RECONNUE

Reconnue en tant que destination de proximité, le Couserans bénéficie d'une offre touristique polarisée autour de quelques grands sites, et d'une offre plus diffuse. L'offre d'hébergements est actuellement peu qualitative et principalement composée de résidences secondaires (93%). Afin de mieux exploiter le potentiel touristique local, il apparaît prioritaire d'améliorer le cadre de séjour, de renforcer et investir les locomotives touristiques du Couserans, d'organiser la Destination en structurant et qualifiant l'offre par filières, et de promouvoir plus efficacement afin de mieux commercialiser l'offre.

La nature globale de l'offre et des cibles associées est à ré-interroger: il est souhaitable de s'engager plus fortement dans un positionnement de tourisme durable, notamment autour des notions « slow tourisme », afin d'éviter de subir des surfréquentations ou des usages touristiques nuisibles pour l'environnement



territorial.

e. Améliorer le cadre de séjour

Le Couserans dispose d'une capacité d'accueil d'environ 55 000 lits (Insee, 2014), dont 93% en résidences secondaires. L'hébergement marchand y est peu qualifié et l'offre est déséquilibrée, tant en matière de types d'hébergements qu'au regard de sa répartition spatiale. L'amélioration du cadre de séjour passe avant tout par l'accompagnement de la montée en gamme et le développement de l'offre d'hébergements marchands. En complément, le développement de l'offre de mobilité touristique, en identifiant les itinéraires à valoriser et les solutions de mobilité les plus adaptées est à soutenir.

f. Renforcer et investir les locomotives touristiques du Couserans

Le territoire dispose de lieux touristiques attractifs, parmi lesquels la Station de Guzet, le pôle thermal d'Aulus, l'Ecogolf d'Unjat ou encore les sites patrimoniaux de Saint-Lizier. Il convient de renforcer ces lieux phares, en accompagnant le développement de leur offre dans le cadre d'un tourisme 4 saisons et de leur visibilité. Il s'agit également de mieux faire connaître et animer le patrimoine archéologique local, en s'appuyant notamment sur les travaux du PNR.

g. Organiser la Destination Couserans, en structurant et qualifiant l'offre par filières

Afin de structurer la Destination Couserans, il apparaît nécessaire de favoriser le développement de synergies entre les filières productives locales (exploitation/production, développement de circuits courts) et de les valoriser d'un point de vue touristique. D'autres filières touristiques sont à animer : la randonnée et les activités de pleine nature (APN), la filière artisanat d'art, la filière patrimoine, la filière d'interprétation et de valorisation du patrimoine naturel, et enfin, la filière transhumance et agro-pastoralisme.

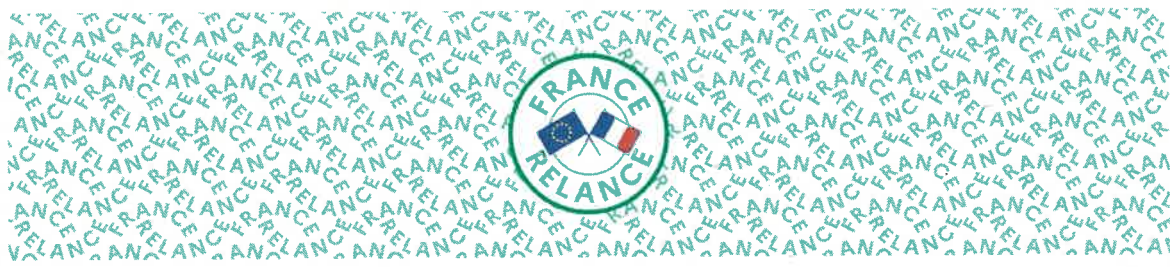
Ce travail sur les destinations interroge aussi sur les outils de gestion, d'animation et de promotion à déployer. Ainsi, le renforcement des missions de l'office de tourisme & la digitalisation des services sont des chantiers importants à mener dans les années à venir.

h. Promouvoir pour mieux commercialiser l'offre, la renforcer selon des principes de tourisme durable

Pour renforcer l'attractivité touristique du territoire, le travail sur l'offre est essentiel, mais doit être accompagné d'une véritable stratégie pilotée de marketing touristique territorial, ainsi que d'un schéma d'accueil des publics touristiques, en fonction des cibles prioritaires retenues via cette approche marketing.

En s'appuyant sur le PNR, il sera essentiel d'œuvrer pour un positionnement fort autour du tourisme durable. Cela passera par plusieurs types d'actions :

- La mise en cohérence des projets touristiques avec des objectifs de préservation et de valorisation des patrimoines naturels et culturels (maîtrise de la fréquentation touristique, gestion maîtrisée des milieux et des ressources naturelles, dimensionnement et positionnement des équipements, etc).
- La gestion environnementale des prestations touristiques et le développement et la valorisation d'une offre de prestations de tourisme durable.
- Le ciblage d'un tourisme approprié aux différents territoires composant le Couserans et adapté à leurs spécificités.
- L'appui à des projets pilotes pour le développement durable et l'exemplarité.



- La mise en tourisme durable de certains sites emblématiques.
- L'organisation de la fréquentation des espaces naturels (interprétation, pratique durable des activités de pleines natures, mobilités douces dans le tourisme) en s'appuyant notamment sur le tissu professionnel et associatif.

IV. CULTURE ET SPORT – FAIRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Dans le Couserans, la culture et le sport sont envisagés sous l'angle de la cohésion sociale, comme facteurs d'intégration sociale, de mixité et de mieux vivre ensemble ; mais également sous l'angle économique, en tant que leviers de développement local. C'est la raison pour laquelle une orientation leur est dédiée. Il existe une ambition forte d'accompagner le développement de l'offre de services sur ces deux thèmes, mais aussi de s'appuyer sur eux pour créer de l'activité et des emplois.

i. Vivre, créer, partager un projet culturel pour le Couserans

Le Couserans dispose d'un bon niveau d'équipements et d'offre culturelle, aujourd'hui majoritairement portée par le secteur associatif. Conscients de l'importance de ce secteur en matière de cohésion sociale, d'insertion et de développement local, l'ambition de construire un projet culturel partagé à l'échelle du Couserans est clairement identifié et partagé.

Ainsi, il est important de favoriser la structuration de l'offre culturelle en poursuivant la qualification des pratiques et la professionnalisation des acteurs, en accompagnant la création des conditions d'un emploi durable pour les filières culturelle et artistique, en soutenant le déploiement de l'économie directe et indirecte de la culture, en permettant le développement de projets et outils valorisant les pratiques culturelles locales, et en apportant un service majeur à la population.

j. Pour un territoire sportif, vecteur d'une image dynamique et positive

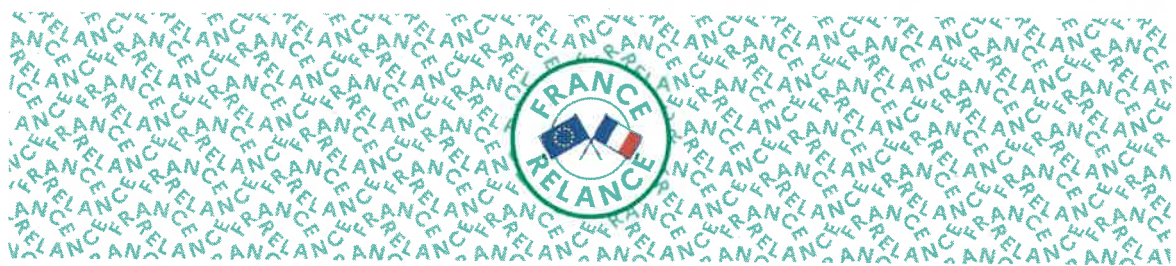
Avec près de 6 000 licenciés et une centaine de clubs, le Couserans affiche un engagement marqué en faveur du sport. Ce secteur présente un vrai potentiel de développement, et il convient d'envisager localement le sport en tant que vecteur de développement personnel, économique et social, notamment pour les jeunes. Il s'agit ainsi d'en renforcer la promotion, l'offre, et de penser le sport à l'échelle du Couserans à partir des clubs.

V. ENVIRONNEMENT : UN ENVIRONNEMENT RICHE, DE QUALITÉ, A PRÉSERVER ET PARTAGER

Le Couserans dispose d'un environnement naturel et d'un patrimoine riche, à préserver et partager. Cette volonté se traduit à la fois par une meilleure maîtrise des ressources, le développement d'une gestion plus durable des richesses locales et des espaces, le renforcement de l'autonomie énergétique, l'amélioration de la gestion des déchets et la mise en œuvre de la croissance verte. L'outil PNR permet aussi au territoire de s'appuyer sur de l'ingénierie pour mener à bien une grande partie des orientations liées ci-dessous.

a. Préserver et valoriser les espaces et le patrimoine naturel, la biodiversité

Le Couserans est quasiment intégralement recouvert par des zones de protection d'espèces et espaces



naturels. Il s'agit de poursuivre cette préservation et de mieux valoriser les richesses naturelles du territoire, notamment en se dotant d'outils de planification globale.

A travers les actions du PNR, il faut continuer à agir sur la conservation et la gestion de la biodiversité, en particulier en direction de certaines espèces protégées, emblématiques et/ou endémiques du PNR et des Pyrénées.

b. Développer la gestion de la forêt et valoriser ses produits

Avec un taux de boisement de près de 60% et en augmentation chaque année, l'exploitation de la ressource forestière présente un potentiel de développement important pour le territoire (bien que limité par le relief). Aujourd'hui, seuls 100 000 m³ de bois sont récoltés chaque année sur les 300 000 m³ disponibles, et la filière manque de lien avec les entreprises d'exploitation. Face à cela, il convient de développer une gestion durable et responsable de la forêt, associée à une valorisation efficace de ses produits.

c. Maîtriser et encadrer l'utilisation de la ressource en eau et valoriser ses atouts

Le territoire est situé en zone amont de bassin et est privilégié en terme de ressource en eau. Elle y est présente sous diverses formes : névés, rivières superficielles et souterraines, lacs d'altitude, étangs, mares, tourbières, glacier d'Arcouzan. Cette omniprésence de l'eau génère une forte biodiversité et est support à de nombreux usages : adduction (eaux de consommation), sports et loisirs de pleine nature (pêche, canyoning, canoë...), production d'hydroélectricité, thermalisme, embouteillage, recherche scientifique (Station d'écologie expérimentale de Moulis), irrigation...

Dans le cadre du CRTE, il convient de poursuivre les efforts entrepris notamment à l'échelle du PNR, sur 3 points principaux :

- favoriser la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau,
- conforter les politiques coordonnées à l'échelle des bassins versant.

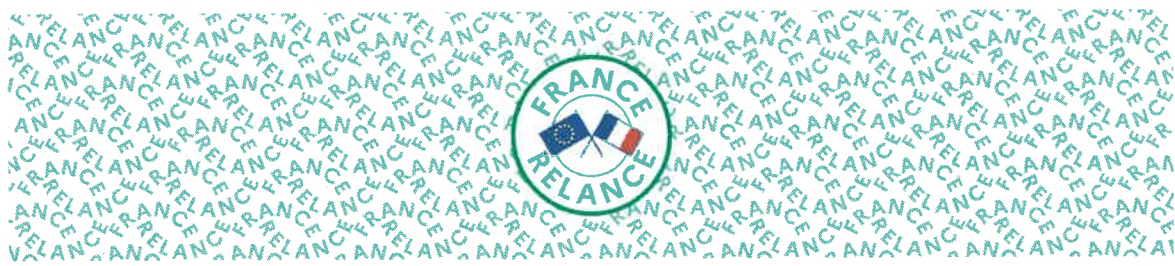
d. Gérer l'espace et les paysages

Le développement d'une gestion responsable et durable de l'espace et des paysages est également prioritaire sur le territoire. Le soutien à l'élaboration d'outils de planification globale est essentiel, permettant une plus grande cohérence en matière d'aménagement, de protection du territoire et de ses ressources, et d'adaptation de son fonctionnement au changement climatique.

Il est important de poursuivre les actions portées par le PNR en matière de maintien des paysages du territoire, et de mise en lumière des spécificités géologiques, souterraines, faunistiques et floristiques du Couserans.

e. Développer et optimiser les énergies renouvelables, s'adapter aux changements climatiques

Le Couserans fait figure d'exemple en matière d'autonomie électrique avec 94% de l'électricité consommée issue d'une énergie renouvelable et 35% des besoins en chaleur ainsi couverts. Labellisé Territoire à Énergie



Positive pour la croissance verte en 2015, il doit cependant intensifier la production d'énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2039. Le développement des ENR s'accompagne également d'une politique de réduction des consommations, de l'amélioration des performances énergétiques locales, et d'un usage optimal de ces énergies notamment en vue de s'adapter au changement climatique. Cette orientation visera notamment à poursuivre des actions inscrites dans la charte PNR et dans le PCAET autour :

- de la pédagogie et de la lutte contre le changement climatique,
- de la maîtrise et des économies d'énergies,
- de la réduction des transports contribuant à l'effet de serre,
- de la promotion et du développement des énergies renouvelables,
- du développement d'infrastructures de transport et de production énergétiques,
- de l'émergence de filières locales de carburants de substitution.

Le PCAET du Couserans, au delà du volet énergétique, s'intéresse aussi à la qualité de l'air, à ce jour remarquable en Pays Couserans, et qui doit être préservée. Ainsi, des actions sont inscrites au PCAET pour contribuer à cet objectif.

f. Améliorer la gestion des déchets, leur collecte, valoriser leur traitement

Les collectivités, en association avec le PNR, s'engagent à améliorer la gestion des déchets à travers leur diminution (prévention) et l'optimisation des filières de collecte et traitement.

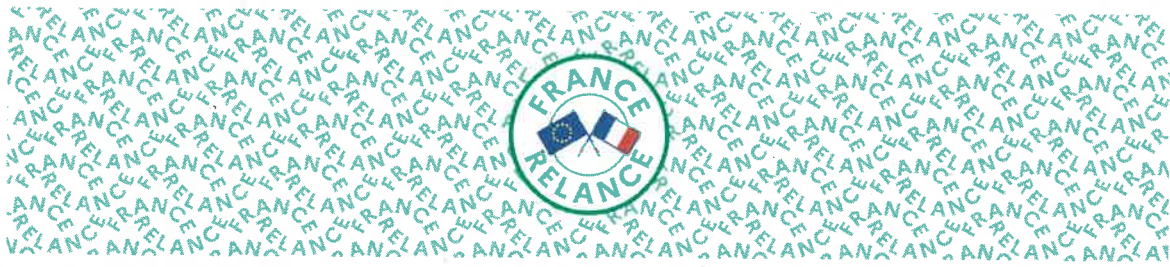
Les objectifs s'insèrent dans l'organisation de la collecte et du traitement des déchets en place et visent essentiellement à :

- prioritairement, favoriser la diminution des déchets à la source (prévention) ;
- sensibiliser les habitants et professionnels au tri sélectif et aux modalités de sa bonne mise en œuvre (devenir des déchets, coûts, impacts du non-tri, etc.) ;
- aider à résorber les dépôts sauvages et limiter les nouveaux apports ;
- mettre en place des opérations filières et des démarches novatrices pour la récupération et le traitement de certains types de déchets, en particulier pour ce qui concerne les déchets verts, les déchets du bois et les déchets électroniques ;
- aider à optimiser la collecte des déchets dans le contexte spécifique des zones touristiques et des manifestations événementielles (compétitions, festivités...).

g. Accompagner et valoriser la croissance verte

L'engagement de notre territoire en faveur de la croissance verte doit s'accompagner d'une éducation à l'environnement et d'une valorisation des actions et mobilisations écoresponsables. Cette valorisation participera au développement de l'image de marque du Couserans, en tant que territoire engagé pour la préservation de son environnement et vers une croissance verte et durable.

Les orientations stratégiques feront l'objet, en 2022, de fiches descriptives, comprenant des objectifs -



chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiqueront la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Pour permettre la réalisation du CRTE du Couserans, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a proposé des outils d'accompagnement, notamment un renfort en ingénierie pour structurer la démarche d'élaboration du CRTE. Cela s'est traduit par l'accompagnement de trois cabinets d'études, au second semestre 2021 pour :

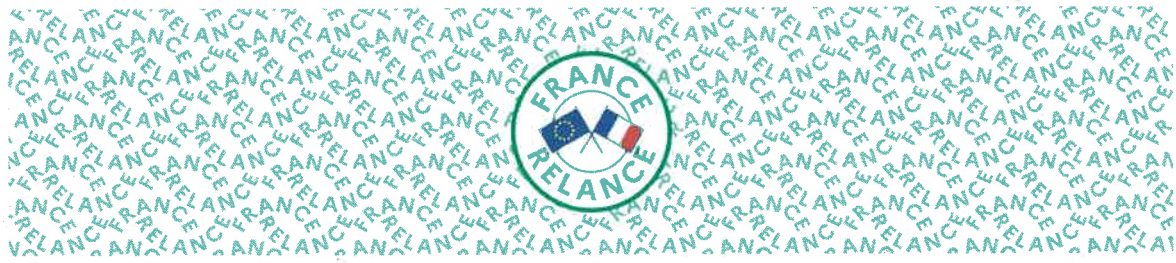
- Actualiser le diagnostic et le projet de territoire (définition des enjeux, armature stratégique),
- Appuyer la collectivité pour organiser une concertation des habitants du territoire (réalisation d'une concertation sur la base d'une enquête audiovisuelle qui sera mobilisée ensuite dans le cadre d'une rencontre publique),
- Structurer la mise en œuvre du CRTE (organisation de la gouvernance, mise en opérationnalité du projet de territoire).

En parallèle, la Communauté de communes a signé un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME en novembre 2021. Il s'agit d'un dispositif pour un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques territoriales de transition écologique (climat, air, énergie et économie circulaire). Il soutient la dynamique du CRTE, en appuyant la Communauté de communes dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour renforcer les politiques de transition sur le territoire.

A ce stade, le diagnostic du territoire et les orientations stratégiques ont été actualisés (avec les données thématiques récentes), ce qui va désormais permettre de finaliser le bilan à mi-parcours du Projet de territoire du Couserans. En parallèle, le PNR est en cours de révision de sa Charte qui couvrira la période 2025-2040. Il s'agira alors de bénéficier de l'ensemble de ces travaux prospectifs pour identifier les grands enjeux pour le développement du Couserans, et d'y associer les priorités du territoire pour y répondre via l'élaboration d'un programme d'actions opérationnel sur la durée du CRTE.

Pour ce faire, les signataires ont précisé la méthode de travail à mettre en œuvre au cours du premier trimestre 2022 pour aboutir au plan d'actions du territoire et à la structuration de la gouvernance du CRTE :

- Animer des groupes de travail thématiques d'élus sur les différents axes du Projet de territoire, afin de dégager les grandes priorités pour faire face à ces enjeux, puis de les décliner par la suite en fiches-actions opérationnelles.



- Identifier les projets structurants qui contribuent à la mise en œuvre des grandes priorités du territoire, en portant une attention particulière à leur spatialisation sur le territoire.
- Faire participer les forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants du territoire sur les grands enjeux du développement du Couserans
- Définir une gouvernance adaptée pour assurer la mise en œuvre, suivre et évaluer le CRTE. Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, aura vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

L'ensemble des contractualisations et dispositifs existants qui s'appliquent au territoire de la Communauté de communes seront coordonnés, voire intégrés au CRTE.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent seront repris dans la maquette globale.

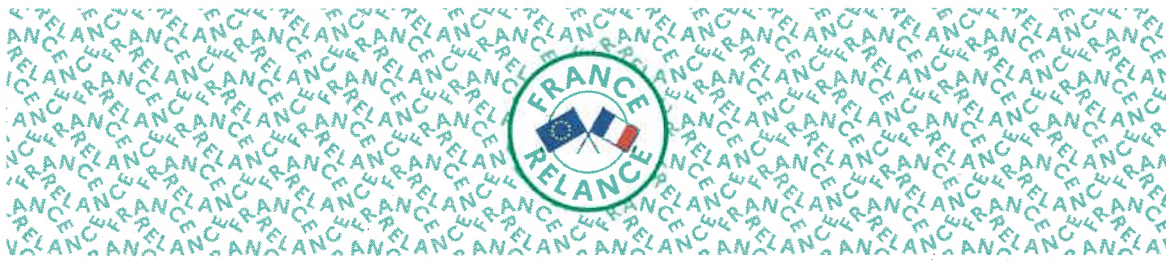
4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE seront décrites dans des fiches action et des fiches projet qui seront annexées au CRTE.

Les opérations envisagées feront d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviendront des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement seront établis et qu'elles seront suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements pourront être de différentes natures, ils préciseront :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;



- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet. Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

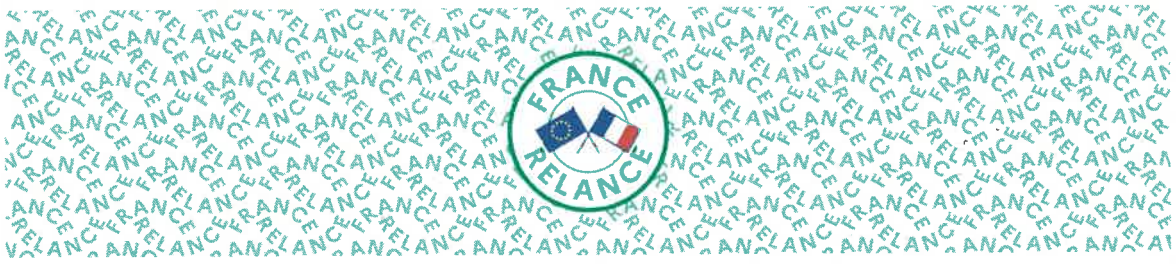
L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, les Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des



habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

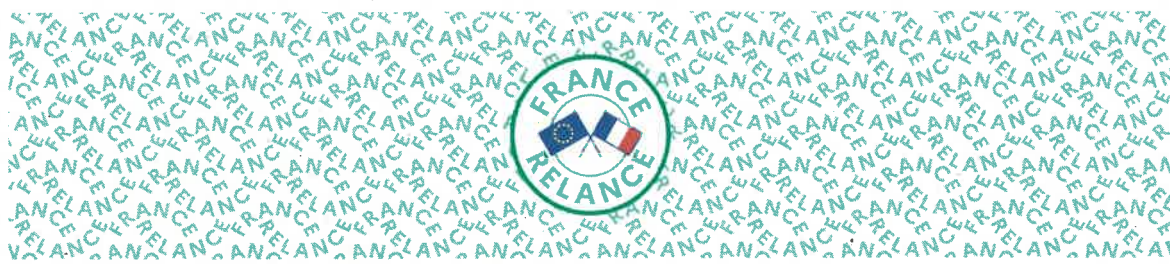
Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention. Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Couserans assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs



(associations, entreprises, communes...). Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le contrat du Couserans concerne plusieurs collectivités : la Communauté de communes et le PNR. Celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

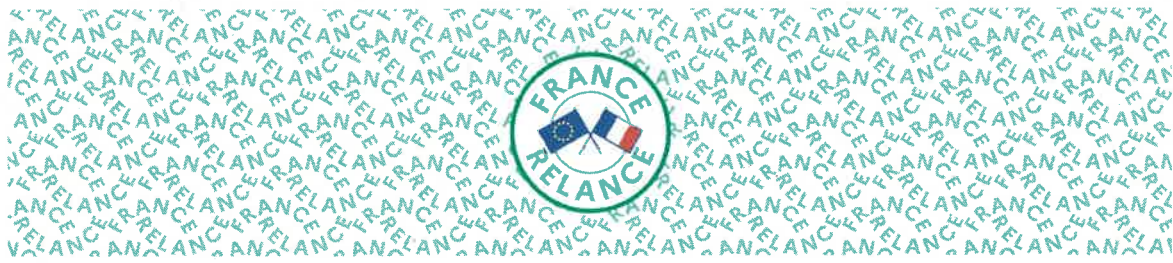
Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier :

- L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'objectifs transversal sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE (voir annexe 1) ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions



complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ;

- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 1.

6.4. Engagements des opérateurs publics

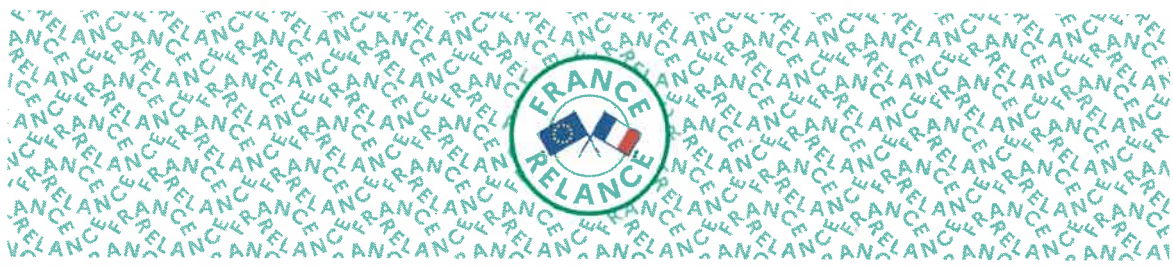
Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'objectifs transversal sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE (voir annexe 1) ;
- La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement de projets structurants et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés. Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont le Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique en accompagnement des dispositifs déployés par l'Etat notamment : Territoire d'industrie, Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain. Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique du territoire Couserans-Pyrénées, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de relance et transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant à la bonne réalisation des actions référencées qui relèvent de son champ d'intervention, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.



La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

Une fois finalisée, la maquette financière récapitulera les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

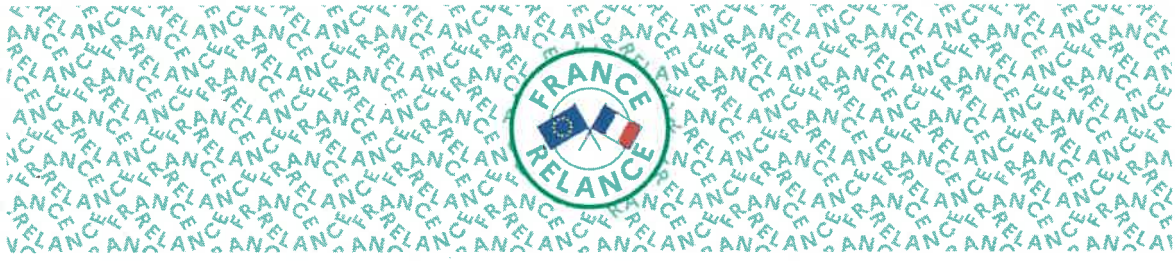
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.



Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes et du PNR, des services de l'État, de l'ADEME puisqu'elle accompagne le territoire via un COT et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire du Couserans. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

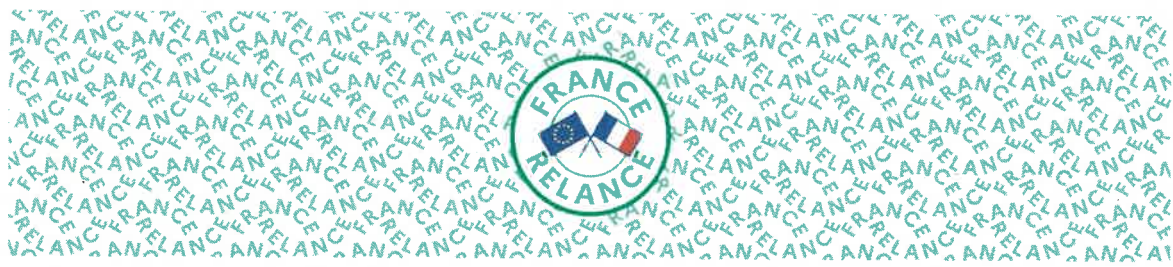
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence



entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

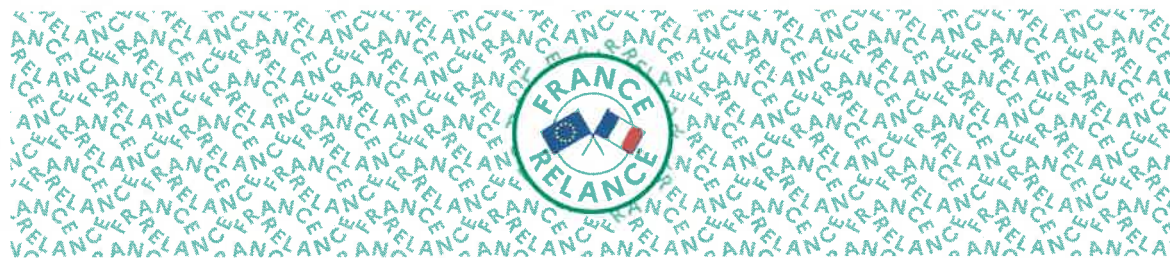
Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action ; les indicateurs de suivi y sont précisés.

A la date de signature du contrat, la liste d'actions n'est pas arrêtée. Aussi, les indicateurs seront précisés au cours de l'exécution du contrat et lors d'ajout de toutes nouvelles actions (ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE). Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.



Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

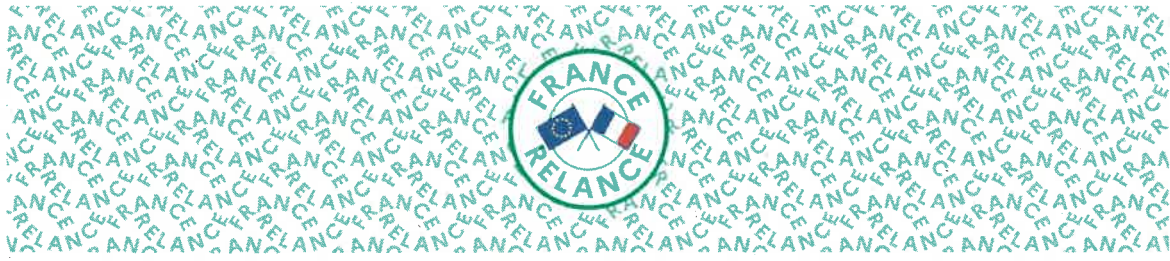
Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.



Signé à *Saint-Girons* le **27 DEC. 2021**

La Préfète de l'Ariège,

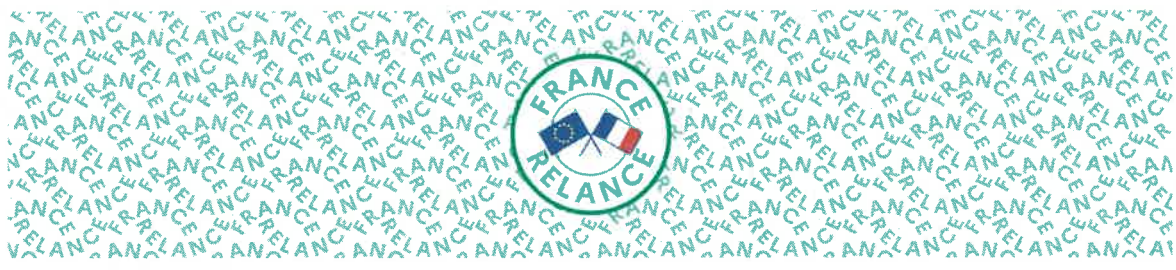
Sylvie FEUCHER

Le Président de la Communauté de la
Communes Couserans-Pyrénées,

Jean-Noël VIGNÉ

Le Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises,

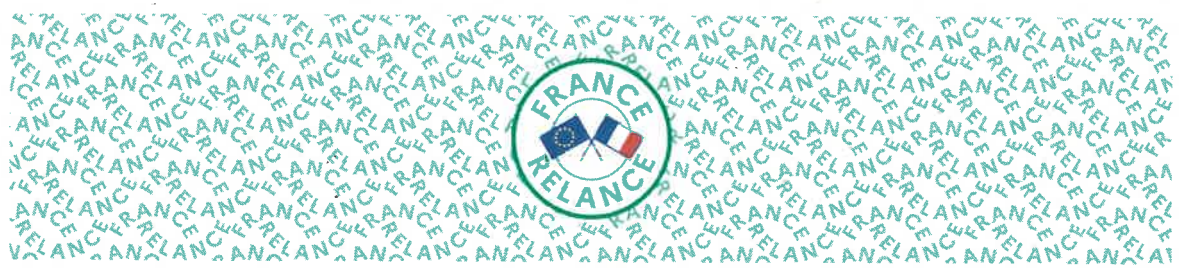
Kamel CHIBLI



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Contribution des établissements publics et opérateurs

1-1 ADEME



1.1. ADEME



Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire du Couserans, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 1 du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CRTE, il est susceptible de contribuer directement¹ à un ensemble d'actions.

I – Le signataire

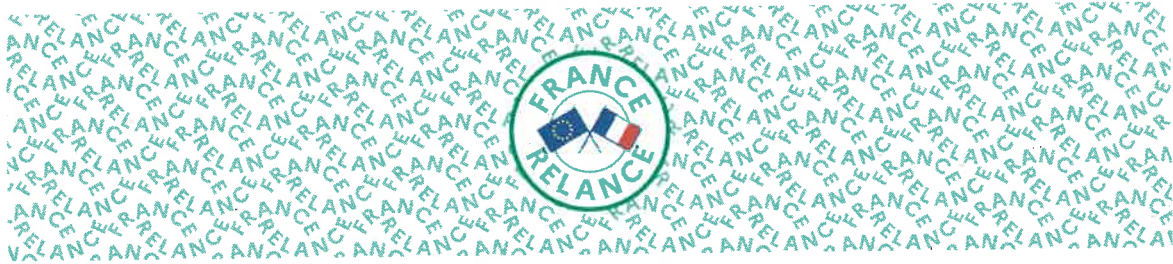
Nom et Prénom : Arnaud LEROY , Président de l'ADEME

Et par délégation : la Directrice régionale adjointe Occitanie, Céline VACHEY

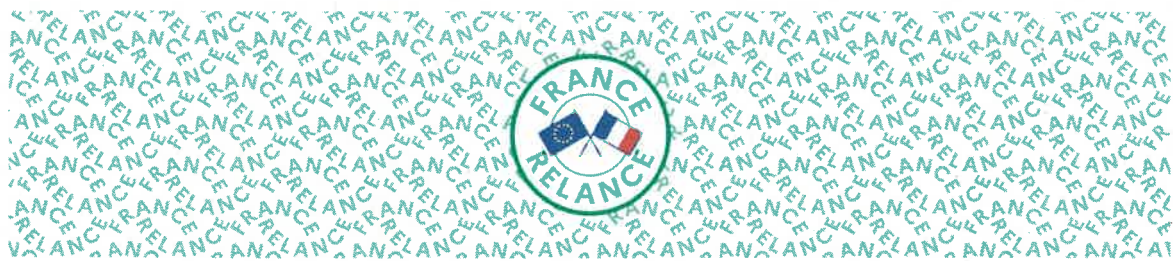
II – Présentation de l'établissement

Présentation générale	L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME est partenaire des Préfets de département et de l'Agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT) pour le déploiement des CRTE. L'ADEME est
-----------------------	--

¹En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'ADEME



	<p>également fortement impliquée dans le Plan « France Relance ».</p> <p>Elle intervient dans l'éco-système partenarial et en complémentarité des autres acteurs : les services déconcentrés de l'Etat (DDT), la Banque des Territoires, le CEREMA, l'ANRU, l'ANAH, l'Agence de l'eau, l'Office français de la Biodiversité (OFB) et bien sûr l'ANCT.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2020-2023 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; • Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; • Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective...</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p>



L'ADEME opère une mission de soutien technique et financier en matière de transition écologique.

Les modalités de mise en œuvre des crédits de l'ADEME restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie.

Retrouvez toute l'actualité des dispositifs d'aide sous :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance ;
- Les aides à la réalisation ;
- Les aides au changement de comportement ;
- Les contrats d'objectifs.

Le Contrat d'Objectif Territorial : un outil dédié à l'accompagnement des CRTE sur la Transition Ecologique

Les COT sont dorénavant l'offre financière principale de l'ADEME pour un accompagnement transversal des territoires sur leurs politiques de transition écologique.

Ils soutiennent la dynamique des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception, le suivi et de pilotage de plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique menées dans une logique d'amélioration continue.

Cette démarche déployée sur 4 ans repose sur les référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire du nouveau programme TERRITOIRE ENGAGÉ pour la TRANSITION ECOLOGIQUE

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

Le COT est doté d'une enveloppe de 350 000€ dont le versement est à 80% conditionné par une augmentation effective des indicateurs de mises en œuvre des deux référentiels.

Avec le COT, l'ADEME permettra donc d'apporter à la collectivité :

- Un accompagnement méthodologique adapté à son niveau de maturité initial
- Un accompagnement financier pour l'ingénierie interne ou externe, la communication, l'animation.
- L'opportunité d'obtenir la reconnaissance des efforts engagés en obtenant des labels Européens et national adossés aux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire

